

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

(Rentrée 2018) (fiche n°2)

• Calendrier de rentrée 2018

Lundi 03 septembre 2018

- 08h00 : Secondes générales, seconde ASSP et CAP1
- 09h00 : DE-CESF, BTS2, dispositif ULIS
- 13h30 : BTS1, DE-ME1

Mardi 04 septembre 2018

- 08h00 : Premières générales et technologiques, première ASSP, CAP2
- 09h00 : Terminales générales, technologiques, terminale ASSP, CPCS, CPCI
- 13h30 : DE-ME2

• Manuels scolaires 2018

Pour les classes de secondes GT et toutes les classes de la voie professionnelle (CAP et Bac pro), les manuels scolaires sont prêtés par le lycée.

Pour les autres classes (premières et terminales générales et technologiques) les élèves doivent se procurer les manuels. Il est possible de se procurer les manuels en location auprès de la bibliothèque de prêts du 22 (bulletin d'adhésion disponible au lycée ou sur <http://www.biblioscolaire22.fr>).

La liste des manuels scolaires sera disponible sur le site du lycée : www.lyceekerraoul-paimpol.ac-rennes.fr/

• Contacts : 02 96 55 34 30

Proviseur	Monsieur BOSSARD
Proviseur-Adjoint	Monsieur BIRBANDT
Chef de Travaux	Madame VERGNAULT
Conseillers principaux d'éducation	Monsieur LE BARS Monsieur LEGÉ
Intendant	Monsieur BOUVIER

• Tarif annuel 2018

1/2 pension	491,04 euros	déjeuner exceptionnel
Pension	1302,40 euros	3,47 euros
Le passage au self fonctionne par code PIN et contrôle du contour de la main. (cf : décision du conseil d'administration du 19 novembre 2009.)		

Les tarifs scolaires sont payables par trimestre en chèques, espèces ou prélèvement automatique (voir demande ci-jointe).

• Bourses

Pour l'entrée en seconde générale ou professionnelle (Bac pro) et CAP1, le coupon-réponse de votre notification d'octroi de bourses est à joindre au dossier d'inscription.

• Fonds sociaux

Le fonds social cantine permet à toute famille en difficulté de bénéficier d'une aide au paiement de la demi-pension.

Le fonds social lycée aide ponctuellement une famille à financer le transport scolaire, un voyage, du matériel scolaire, etc.

Les demandes sont à formuler auprès du secrétariat (Mme Chevalier).

L'assistante sociale assure une permanence chaque semaine au lycée pour les élèves de la section professionnelle.

• Assurance scolaire

L'assurance responsabilité civile du responsable légal est obligatoire pour tous. Une assurance scolaire (individuelle accidents) n'est pas exigée pour les activités obligatoires se déroulant pendant le temps scolaire, mais elle l'est, à l'initiative des organisateurs, dans le cadre des activités facultatives offertes par les établissements et des sorties scolaires. La souscription d'une telle assurance présente un grand intérêt pour les familles ; en effet, les suites de certains accidents peuvent être laissées entièrement à leur charge lorsqu'il n'y a pas de tiers responsable ou lorsque la responsabilité de l'État n'est pas engagée.

• Transports scolaires

Plusieurs lignes de car desservent les communes environnantes :

Ploubazlanec-Loguivy	Lézardrieux - Tréguier	Un seul interlocuteur pour vos démarches Inscription ou réinscription à partir du 1 ^{er} mai 2018 et jusqu'au 15 juillet (dossier papier) ou le 31 juillet (en ligne) https://breizhgo.bzh Horaires : http://webhoraires.cotesdarmor.fr/
Quemper Guezennec	Plouezec - Plouha	
Pléhedel	Plouha - St Brieuc	
Plourivo	Penhoat - Yvias	
Trémeven	Saint-Brieuc	
Lannion	L'Armor Pleubian	

La ligne de chemin de fer Guingamp/Paimpol assure des liaisons plusieurs fois par jour.

Renseignements consultables sur le site du Conseil Départemental des Côtes d'Armor :

<http://cotesdarmor.fr> et <http://www.breizhgo.com>

RAPPEL : il est interdit aux familles qui viennent déposer leurs enfants au lycée, de pénétrer en voiture dans l'enceinte de l'établissement et ce, pour des raisons de sécurité. (sauf situation de handicap, à signaler à l'accueil.)

